

Chambre des hautes écoles
pédagogiques

D^r Andrea Hungerbühler
Responsable
T +41 31 355 07 59
andrea.hungerbuehler@
swissuniversities.ch

swissuniversities
Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

3001 Berne, le 2 février 2018

Accroissement des exigences dans les domaines de la formation des enseignantes et enseignants primaires et de leur activité professionnelle : position de la Chambre HEP

Remarque liminaire

Selon Harnos, on ne fait plus la distinction entre le préscolaire et le primaire. Etant donné que les cantons n'ont pas tous adhéré au concordat Harnos et qu'ils n'ont donc pas adapté la formation des enseignantes et enseignants en conséquence, l'expression « formation à l'enseignement primaire » désigne ici la formation pour les classes 1 à 8 (premier et deuxième cycle) qualifiant à l'enseignement de toutes les disciplines ou d'une grande partie d'entre elles.

1. Exigences accrues en matière de formation à l'enseignement primaire dans les différents domaines d'apprentissage

Conformément au règlement de la CDIP du 10 juin 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire, la formation de trois ans à l'enseignement primaire comprend en particulier les quatre domaines suivants (art. 3^{bis}, al. 3) :

- formation dans les disciplines d'enseignement ;
- didactiques propres au(x) degré(s) concerné(s) et didactiques des disciplines ;
- sciences de l'éducation (y compris des aspects de la pédagogie spécialisée et de la pédagogie interculturelle) ;
- formation pratique.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement en question, les exigences envers les enseignantes et enseignants primaires n'ont cessé de croître dans ces quatre domaines.

1.1 Formation dans les disciplines d'enseignement

Au cours des dernières années, la formation des enseignantes et enseignants a dû prendre en compte de nombreuses nouvelles disciplines. C'est ainsi que les enseignantes et enseignants primaires doivent aujourd'hui disposer de connaissances suffisantes pour être en mesure d'enseigner **deux langues étrangères** (à moins que des possibilités de dérogation pour l'enseignement d'une des deux langues ne soient prévues) ; afin d'être capables d'enseigner ces deux langues, la future enseignante et le futur enseignant doivent, en règle générale, suivre en dehors du cursus régulier des cours de langue qui requièrent beaucoup de temps et d'efforts. Les nouveaux plans d'études régionaux rendront en outre obligatoire le domaine d'études **Médias et informatique** à l'école primaire ; dans cette perspective, les étudiantes et étudiants devront non seulement être sensibilisés aux exigences économiques et sociétales en matière de numérisation, mais également acquérir toute une série de nouvelles compétences dans ce domaine (notamment la programmation). En raison de l'importance croissante de la technologie au sein de notre société, les élèves des écoles primaires doivent traiter les **branches MINT** de manière plus approfondie que par le passé ; il convient de préparer les futures enseignantes et futurs enseignants à cette tâche de telle sorte qu'ils soient capables d'identifier et d'encourager les intérêts et les talents des élèves dans le domaine MINT. Dernier point et non le moindre, il est nécessaire de sensibiliser les enseignantes et enseignants primaires aux enjeux de **l'éducation au développement durable** notamment en raison des nombreux problèmes écologiques non résolus ; ce n'est que de cette manière qu'ils seront à même de susciter auprès des élèves une prise de conscience pour le développement durable dans les différents domaines de la vie quotidienne.

1.2 Didactiques propres au(x) degré(s) concerné(s) et didactiques des disciplines

Selon Harmos, le premier et le deuxième cycle de l'école primaire – pour lequel de nombreuses hautes écoles suisses offrent des formations de bachelor – comprend huit classes. Cela signifie que les enseignantes et enseignants primaires doivent disposer d'une **formation en didactique appropriée en matière d'enseignement destiné à des enfants de quatre à douze ans**. Par ailleurs, on sait que la réussite scolaire des élèves primaires dépend non seulement des connaissances approfondies des enseignantes et enseignants dans les différentes disciplines, mais aussi de leurs **compétences en didactique disciplinaire**. Chaque discipline a sa propre didactique. Etant donné que les filières de formation à l'enseignement primaire sont de plus en plus conçues soit comme des formations de généralistes soit comme des formations préparant à l'enseignement d'un large spectre de disciplines, on exige de la part des futures enseignantes et futurs enseignants de se familiariser – suivant le modèle – avec près de 10 didactiques disciplinaires individuelles.

1.3 Formation aux sciences de l'éducation (y compris aspects de la pédagogie spécialisée et de la pédagogie interculturelle)

En Suisse, la scolarisation inclusive des enfants et des adolescentes et adolescents aux besoins éducatifs particuliers a pris une importance croissante au sein des écoles primaires. Au cours de ces dernières années, le **soutien intégratif** a été défini comme une priorité essentielle dans la formation à l'enseignement primaire (voir à cet égard les recommandations concernant les « aspects de la pédagogie spécialisée dans la formation des enseignant-e-s de classes ordinaires » de la Chambre HEP, commandées et approuvées par la CDIP). Il convient cependant également de redéfinir les priorités de la **pédagogie interculturelle** répondant aux besoins de la pluralité culturelle de notre société. La pédagogie interculturelle permet aux enseignantes et enseignants de développer une approche constructive envers

des cultures qui ne leur sont pas familières. Compte tenu de la part croissante d'enfants et d'adolescentes et adolescents issus de la migration dans les écoles suisses, le développement d'une telle compétence joue un rôle essentiel. Afin d'être en mesure d'acquérir de manière autonome de nouvelles connaissances scientifiques au sein d'une société en pleine mutation, de dispenser un enseignement moderne et d'accompagner de manière efficace les processus d'apprentissage individuels des élèves, les enseignantes et enseignants primaires doivent en outre disposer de **connaissances plus approfondies dans les domaines de la recherche en éducation, de la psychologie du développement et de la psychologie sociale**.

1.4 Formation pratique

Conformément aux dispositions réglementaires, la formation pratique représente entre 36 et 54 crédits sur un total de 180 crédits conformément au Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), ce qui correspond en moyenne à un quart de la totalité de la formation (art. 4, al. 2) ; en outre, la formation doit mettre en relation théorie et pratique (art. 3^{bis}, al. 2). La formation pratique basée sur la science joue un rôle essentiel dans la formation à l'enseignement primaire – et ce, tant au niveau de **l'examen des aptitudes** des étudiantes et étudiants qu'en ce qui concerne l'augmentation des exigences en matière de gestion de l'hétérogénéité des élèves dans les contextes suivants : **travail avec les parents, travail au sein de l'équipe pédagogique et conduite d'une classe**.

A cela s'ajoute le fait que le cadre social au sein des écoles primaires a changé. L'augmentation de **l'individualisme** et du **pluralisme des valeurs** caractérise la société actuelle. L'école en tant qu'institution a perdu beaucoup de sa légitimation et doit sans cesse rendre des comptes. C'est la raison pour laquelle les enseignantes et enseignants doivent aujourd'hui davantage répondre de leurs actes. Ce développement implique des exigences supplémentaires dans les domaines de la formation des enseignantes et enseignants primaires et de leur activité professionnelle.

2. Projet d'avenir

Pour pouvoir maintenir de manière optimale la qualité actuelle de la formation à l'enseignement primaire, la Chambre HEP considère comme nécessaire de procéder à des adaptations structurelles dans le domaine de la qualification des enseignantes et enseignants primaires. Elle souhaite examiner à court et à moyen termes des mesures permettant de répondre aux exigences croissantes dans les domaines de la qualification et de l'activité professionnelle des enseignantes et enseignants primaires et ce, notamment en ce qui concerne :

- l'introduction à la profession (force obligatoire, étendue, contenus)
- les offres de formation continue (variété, gestion, interaction entre formation initiale et formation continue)
- les filières de master facultatives (développement des possibilités actuelles en matière de spécialisation ou d'extension du profil professionnel)

Afin de réaliser ce projet d'avenir, la Chambre HEP souhaite collaborer avec la CDIP, les associations des enseignantes et enseignants ainsi que les associations des directeurs et directrices d'école.

Selon le point de vue de l'ingénierie de formation, la Chambre HEP estime que le développement à long terme de la formation actuelle de bachelor vers une formation de master est digne d'être examiné.

Prof. Dr Hans-Rudolf Schärer

Président

Chambre des hautes écoles pédagogiques

swissuniversities